



Formulaire de demande d'accès à des renseignements personnels

1	<p>Pour présenter une demande d'accès à des renseignements personnels en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, vous devez remplir le présent formulaire et nous le retourner à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Coordonnatrice de l'AIPRP Conseil des arts du Canada 350, rue Albert, Case postale 1047 Ottawa (Ontario) K1P 5V8</p> <p style="text-align: center;">ou par courriel à : atip-aiprp@conseildesarts.ca</p> <p>Si vous demandez accès à des renseignements personnels qui ne vous concernent pas, vous devez le faire en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>. Dans ce cas, des frais de dossier de 5 \$ sont exigibles.</p>
2	<p>Vous pouvez présenter plus d'une demande en vertu de la Loi. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée (http://www.privcom.gc.ca/index_f.asp) si vous considérez que vos droits n'ont pas été reconnus en vertu de la Loi.</p>

Précisions sur l'information demandée :

Consultez **Info Source** au www.infosource.gc.ca pour obtenir une description des dossiers de programmes détenus par le Conseil des arts du Canada ou communiquez avec la coordonnatrice de l'AIPRP.

Méthode de consultation préférée

- Recevoir des copies de l'original
- Examiner l'original sur place au Conseil des arts du Canada

Je désire examiner les renseignements

- en anglais
- en français
- tels quels

Nom de la personne qui fait la demande

Adresse — Numéro, rue, appartement

Ville ou village

Province

Code postal

Numéro de téléphone

En tant que personne visée par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* — les citoyens canadiens, résidents permanents et autres personnes présentes au Canada, y compris les détenus — je demande d'avoir accès à des renseignements personnels qui me concernent.

Signature

Date

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.